

Brignais, le 31 mai 2021

La Présidente,

à

**MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON**

**Communauté de Communes de la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2021

**PRESENTS :** Mme Agnès BERAL, MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, M. Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, M. Jérôme CROZET, Mme Marie DECHESNE, MM. Thierry DILLENSEGER, Pierre FOUILLAND, Ernest FRANCO, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, M. Jean-François PERRAUD, Mmes Audrey PLATARET, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON,

**ABSENTS :** MM. Dominique CHARVOLIN, Daniel SERANT

**SECRETAIRE :** M. Damien COMBET

**Pouvoirs :**

Mme Clémence DUCASTEL donne pouvoir à M. Damien COMBET

M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Jean-François PERRAUD

Mme Laurence LIGERON-BEUGRAS donne pouvoir à M. Lionel BRUNEL

Mme Claire REBOUL donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE

M. Martial GILLE donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN

***Ouverture de la séance à 18h30.***

### 1. DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU SELON LA DELIBERATION DU 06/07/2020

Les décisions sont présentées au conseil communautaire.

## 2. RAPPORTS

### 3.1 – ADMINISTRATION

#### ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SAISONNIER

Considérant le surplus d'activité saisonnier sur :

- les missions suivantes :

petits travaux d'entretien et de voirie (ex : aide au rebouchage nids de poule, et à la pose de signalisation verticale,....

#### **L'autorité territoriale propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité ouvert :

- à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques,

Cet emploi est créé :

- à temps complet à compter du 01/07/2021/

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité dans les conditions exposées ci-dessus

#### ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Considérant le surplus d'activité actuel au niveau du pôle technique

- les missions suivantes sont concernées :
  - o Interventions voiries (nids de poules, panneaux, mobilier urbain, fossés)
  - o Suivi des travaux des entreprises de la CCVG et des concessionnaires

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- La création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques, à temps complet à compter du 01/06/2021.
- Les crédits sont prévus au budget primitif 2021

#### PREVOYANCE - LABELLISATION

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Dans le domaine de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire ;

Le montant mensuel de la participation est proposé à 20€ par agent, toutes catégories confondues.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- De fixer le montant mensuel de la participation à 20€ par agent, toutes catégories confondues.

---

#### RAPPORT GROUPEMENT DE COMMANDES CCVG / CHAPONOST – AMO CIT'ERGIE

L'entrée dans la démarche Cit'ergie, portée par l'Agence de la transition écologique (ADEME) nécessite une prestation par un conseiller labellisé par l'ADEME.

Pour cela, il convient de préciser les conditions d'organisation du Groupement de Commande et d'en fixer les modalités. Un projet de convention annexé au présent rapport précise les conditions d'organisation et de financement, et prévoit que chaque partie supportera la charge du coût du conseiller destiné à lui revenir. L'ADEME, finance 70 % du prix des missions du conseiller sur une période de 4 ans.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver la convention constitutive de groupements de commande, telle qu'annexée au présent rapport ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ;

---

#### RAPPORT CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES CCVG / COMMUNES MEMBRES

La Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes de Brignais, Chaponost, Millery et Vourles, le CCAS de Brignais et le CCAS de Chaponost, souhaitent grouper leurs commandes dans le domaine de diverses familles d'achat.

Il importe donc de définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière de ces groupements et d'en fixer le terme au sein d'une convention.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver la convention constitutive de groupements de commande, telle qu'annexée au présent rapport ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ;
- D'approuver la dissolution de groupement de commande relatif à la location et maintenance de photocopieurs constitué en 2020 entre Brignais, CCAS de Brignais, Chaponost, CCAS de Chaponost, Millery, Vourles et la CCVG

### 3.2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

#### GARANTIE D'EMPRUNT OPAC DU RHONE – COMPASSAION 1 & 2 - RECTIFICATION

Par délibération en date du 08/12/2020, la CCVG a délibéré sur la garantie d'emprunt du bailleur Opac du Rhône pour un montant de 591 750 euros, résidence la Compassion 1 & 2 à Brignais.

Suite à une erreur matérielle, il convient de rectifier cette délibération.

Seul l'article 1 est modifié comme suit (erreur sur le numéro de contrat), les autres parties restent inchangées.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants de valider cette rectification.

### 3.3 – VOIRIE

#### CONVENTIONS BALISAGE GR 169

Le comité départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) met en place un nouveau sentier de Grande Randonnée® passant sur le territoire de la CCVG et plus précisément sur les communes de Brignais et Chaponost.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants de :

- d'approuver les termes des conventions d'autorisation de balisage du GR 169 sur les communes de Brignais et Chaponost,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces et actes y afférents.

### 3.4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### SUBVENTIONS PARTENARIALES

Considérant la commission économique et vie des entreprises en date du 8 Mars 2021 avec la présentation des actions menées par les partenaires en 2020, des rencontres avec l'ensemble des partenaires courant Mars – Avril pour valider les bilans et les objectifs, et l'avis favorable cette dernière pour reconduire l'intégralité du programme d'actions menées par la CCVG en lien avec ses partenaires pour 2021.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** décide à l'unanimité des membres votants (1 abstention) :

- D'approuver le Bilan d'action 2020 listée ci-avant,
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la transaction,
- D'approuver l'attribution des subventions suivantes :

CCI Lyon Métropole : 5 000 € (+ 4000 € en option)

CMA du Rhône : 6 500 € (+ 4000 € en option)

Rhône Développement Initiatives : 6 000 €

ABCIS : 3 000 €

SOLENE : 3000 €

ADERLY 10 000 €

Graines de SOL : 3 000 €

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 19h30

Le secrétaire de séance

A Brignais le 31 mai 2021